



## APPEL À CANDIDATURES

# EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN

Vernissage : 18 mai 2024 - Exposition : 18 mai au 1<sup>er</sup> juin

### LE TERRITOIRE

La Maison pour Tous Jacques Marguin est un centre socioculturel associatif, structure de proximité qui crée le lien social, anime le débat démocratique et accompagne les citoyens dans leurs projets. Nous proposons des activités sociales, éducatives, culturelles et familiales portées par et pour les habitants du territoire.

En novembre 2022, une Micro-Folie a été intégrée à la structure et propose des activités et une sensibilisation autour de la culture artistique.

### LA MANIFESTATION

Le samedi 18 mai 2024 se tiendra la 20<sup>e</sup> Nuit des musées. A cette occasion, la Micro-Folie de Villeparisis organise sa première exposition d'art contemporain.

L'exposition sera installée du 18 mai au 1<sup>er</sup> juin inclus dans le but de faire découvrir ou redécouvrir les artistes de Villeparisis et alentours.

Le vernissage aura lieu le 18 mai dans nos locaux situés au 3, chemin de couronne à Villeparisis et l'entrée sera gratuite tout au long de l'événement.

### PLANNING PRÉVISIONNEL

#### Préparation en amont :

- Date butoir pour postuler : 1<sup>er</sup> avril 2024 🐟
- Avril : Scénographie, communication
- 16 et 17 mai : Montage, installation 🖼️

#### Déroulé de l'évènement :

- 18 mai en soirée : Vernissage en présence des artistes, ouverture de l'exposition
- Du 19 mai au 1er juin : exposition
- Démontage les 3 et 4 juin

## LES ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE

### Les artistes s'engagent :

- À monter et à installer leurs œuvres le 16 ou le 17 mai
- À respecter l'espace qui leur sera alloué (la superficie sera définie en accord avec la structure en fonction des œuvres à exposer)
- À être présent le 18 mai au vernissage qui sera en soirée (horaire exact à déterminer)
- À communiquer l'évènement autour d'eux selon leurs moyens (réseaux sociaux, bouche à oreille, médias ...)
- À nous communiquer la liste exhaustive des œuvres exposées en indiquant leur valeur pour le 23 avril au plus tard, afin qu'elles soient couvertes par l'assurance de la structure.
- Pour les artistes ayant un statut professionnel, à gérer la vente de leurs œuvres. À savoir que toute œuvre vendue devra rester accrochée tout le long de l'exposition, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin inclus.

## COMMUNICATION DE L'ÉVÈNEMENT

Nous communiquerons sur les réseaux sociaux de la Maison pour Tous et de la Micro-Folie, nous relayerons en même temps vos stories autour de l'évènement. Nous prévoyons également de communiquer via les affichages publics et les services municipaux.

Un kit de communication (affiche, invitation, publications réseaux) sera transféré aux artistes avant le début de l'exposition.

## CONDITIONS DE CANDIDATURES

- **Avoir une démarche et une intention artistique**
- Être majeur
- Résider à Villeparisis ou dans un rayon de 10km maximum
- Pouvoir justifier d'une activité artistique amateur ou professionnelle (book et/ou cv).
- Proposer des œuvres respectant les droits d'auteurs (les copies ne seront pas acceptées).
- La structure recevant du très jeune public, l'artiste veillera à proposer des œuvres adéquates. La structure se réserve le droit de refuser des œuvres qu'elles considèrent inadaptées ou immorales.
- Remplir le dossier de candidature et y joindre des photos des œuvres à exposer.
- La candidature n'est pas ouverte aux salariés et vacataires employés par la structure.
- Fournir tous les éléments demandés dans la fiche d'inscription, la date butoir étant fixée au 1<sup>er</sup> avril 2024.

## RÉMUNÉRATION DES ARTISTES

Au regard des dispositions du Code de la propriété intellectuelle, les artistes se verront attribuer un droit d'exposition basé sur les recommandations du Ministère de la Culture, consultable sur le lien ci-dessous.

[https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Actualites/La-remuneration-du-droit-de-presentatio n-publique?fbclid=IwAR24Snbkn6n07C72LRvsfpIB7k4\\_ve0YHpGHY0m0xWD7ZtqrXkKI5ZC05IU\\_aem\\_AeaPHmM-2qZe80UwyL9p\\_dYI-TSMLY9vxImfxHszgEjPOFPXuyCuLZYzgPnpvZIDQl](https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Arts-plastiques/Actualites/La-remuneration-du-droit-de-presentatio n-publique?fbclid=IwAR24Snbkn6n07C72LRvsfpIB7k4_ve0YHpGHY0m0xWD7ZtqrXkKI5ZC05IU_aem_AeaPHmM-2qZe80UwyL9p_dYI-TSMLY9vxImfxHszgEjPOFPXuyCuLZYzgPnpvZIDQl)

**Les artistes munis d'un Siret se verront attribuer une rémunération de 100€.**

**Les artistes sans statut professionnel bénéficieront, quant à eux, d'un bon d'achat de valeur équivalente valable dans un magasin de fournitures artistiques.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les candidatures sont à envoyer par mail à :

**[isabelle.lefebvre@mptjm.fr](mailto:isabelle.lefebvre@mptjm.fr)**

Pour des informations complémentaires, merci de contacter :

**Isabelle Lefebvre**

Médiatrice Culturelle Micro Folie

[isabelle.lefebvre@mptjm.fr](mailto:isabelle.lefebvre@mptjm.fr)

**07 49 22 13 64 aux jours et horaires suivants :**

Hors vacances scolaire : Du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Pendant les vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

## FICHE DE CANDIDATURE

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste s'il y a lieu :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Numéro de SIRET :

Site internet ou instagram (si existant) :

### **Le dossier de candidature doit comporter :**

- La fiche de candidature ci-dessus complétée
- Un document justifiant de l'inscription à la Maison des artistes ou Urssaf pour les artistes professionnels au titre de l'année 2024.
- **Un texte présentant votre démarche/intention artistique globale ainsi que pour les œuvres proposées**
- Le visuel des œuvres proposées pour l'exposition (titre, dimensions et techniques). Toute forme d'art est acceptée (sculpture, peinture, illustration, installation, performances, vidéo, photographie...)
- Ainsi que 10 à 15 visuels représentatifs de votre travail, mentionnant les titres et techniques utilisées (book, photo,...)

**La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2024**, la date d'envoi du mail faisant foi. Les candidats seront informés par mail de l'acceptation ou non de la candidature.

Toute candidature vaut acceptation des conditions énumérées dans ce document.

**LE TOUT EST À ENVOYER VIA UN LIEN DE TÉLÉCHARGEMENT (WETRANSFER OU SMASH) À :**  
**[isabelle.lefevre@mptjm.fr](mailto:isabelle.lefevre@mptjm.fr)**